

## Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 5 juin 2019

Me Véronique Dubois Secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, rue du Square-Victoria Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2 Yves Fréchette

Avocat Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage

Montréal (Québec) H2Z 1A4 Tél.: 514 289-2211, poste 6925

Téléc. : 514 289-2007

C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des

services de transport pour l'année 2019 - Phase 1

Votre dossier : R-4058-2018 Notre dossier : R055967 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), en suivi de la décision D-2019-047 (paragraphe 273<sup>i</sup>) de la Régie de l'énergie (« Régie »), souhaite tenir une séance de travail dans les locaux de la Régie.

Le Transporteur propose que cette séance ait lieu le mardi 18 juin 2019 à 10 heures.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Yves Fréchette

Yves Fréchette

c.c. Intervenants (par courriel seulement)

<sup>&</sup>lt;sup>i</sup> Extrait : [273] Pour les motifs invoqués ci-dessus, la Régie ordonne au Transporteur de tenir une séance de travail afin de présenter sa méthode de prévision des IF ainsi que sa méthode de prévision du risque de maintenance. La Régie ordonne que cette séance de travail se tienne avant le dépôt du prochain dossier tarifaire et que les intervenants des deux derniers dossiers tarifaires y soient invités.